



## PROTOCOLE D'ACCORD

### ENTRE LES SOUSSIGNES

Société **MATINDA AND CO.LIMITD-SARL Unipersonnelle** en abrégé "MACO"  
dont le siège social se trouve à Dubréka, République de Guinée.

D'une part

Et

La Société **BSGR Ressources Guinée SARL** de droit guinéen, dont le siège social  
est sis à Conakry .

D'autre part

### **Etant préalablement exposé que**

La Société BSGR Guinée s'est rapprochée des autorités guinéennes en vue d'établir  
un partenariat pour le développement et l'exploitation d'une partie des gisements de  
fer de SIMANDOU d'une part, et de la Société MATINDA AND CO-LIMITED –SARL  
afin que celle –ci l'assiste dans les voies et moyens permettant l'obtention des  
permis de recherches minières .

Sur ce, et des efforts conjugués, par arrêté N°A2007/582/MMG/SGG du 28 Février  
2007, du Ministère des Mines et de la Géologie, quatre permis de recherches  
minières pour l'uranium couvrant une superficie total de 1413 km<sup>2</sup> ont été accordés à  
la Société BSGR Ressources Guinée dans les Préfectures de Lola et N'zérékoré ;

Ainsi, les parties conviennent librement de ce qui suit :

Afin de rétribuer les efforts fournis, la Société BSGR Guinée accepte de transférer  
5% de toutes ses actions à la société MATINDA AND CO-LIMITED-SARL qui  
l'accepte

Le présent protocole qui vaut loi entre les parties entre en vigueur dès sa date de  
signature .

Signé à Conakry le 20 JUIN .....2007

Fait en 2 exemplaires originaux

**La Société BSGR  
Ressources Guinée**

**La Société MATINDA AND CO LIMITED Sarl**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

VU POUR LA LEGALISATION  
MATERIELLE DES SIGNATURES  
CONAKRY : LE 20/07/07  
LE GREFFIER EN CHEF

**La Gérante**

**Mme Mamadie TOURE**

